



VILLE DE CHARTRES

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE DU DOSSIER DE REALISATION MODIFIÉ DE LA ZAC « Plateau Nord-Est »

Conformément à l'article L.123-19 du Code de l'environnement, le dossier de réalisation modifié de la ZAC « Plateau Nord-Est » à Chartres et son évaluation environnementale doivent faire l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique.

Le dossier de réalisation modifié de la ZAC « Plateau Nord-Est », l'évaluation environnementale du projet, l'avis de l'autorité environnementale Centre-Val de Loire (MRAE) et le mémoire en réponse seront mis à la disposition du public :

DU 06 octobre au 06 novembre 2022

Les éléments du dossier sont disponibles :

- Sur le site internet dédié à la mise à disposition : www.registre-dematerialise.fr/4177
- Sur le site internet de la ville de Chartres : www.chartres.fr

Le public pourra formuler ses observations et propositions uniquement sur le registre dématérialisé prévu à cet effet : www.registre-dematerialise.fr/4177

Conformément à l'article R.123-46-1 IV du Code de l'environnement, un dossier papier peut être mis à disposition sur demande. Toute demande d'information auprès de l'autorité compétente peut être également adressée :

Par courriel à l'adresse :

ppve-4177@registre-dematerialise.fr

Par voie postale :

Ville de Chartres
PPVE ZAC Plateau Nord-Est
Hôtel de Ville – Place des Halles
28000 CHARTRES

A l'issue de cette mise à disposition, la ville de Chartres est l'autorité compétente pour approuver le dossier de réalisation modifié de la ZAC « Plateau Nord-Est ».

La synthèse sera rendue publique sur les sites internet mentionnés ci-avant.